



L'an deux mille vingt-deux le 22 du mois de septembre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux après convocation légale du 16 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : Monsieur RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude
M. ORY Denis – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. FAUCHEUR Dominique
Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge
M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard
M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGLESCHMITT Agnès - M. FAGOT REVURAT Yannick
Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe
M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony
Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS
Magali - M. MATHIEU Denis – Mme HUART Sonia.

Procurations : M. DIEDLER Franck à M. THOMAS Claude – Mme FRANCOIS Valérie à M. FAUCHEUR Dominique
M. BAUDOIN Cédric à M. L'HUILLIER Nicolas- M. VOINSON Philippe à M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BARTHELEMY
Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja -

Excusé(s) : -

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **44 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 39

Pouvoirs : 5

Excusés :

Votants : 44

Date d'affichage : 26 Septembre 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 44

Contre

Absentions :

FINANCES

05/09/2022

Autorisation donnée au Président de signer un emprunt dans le cadre des travaux de canalisation d'eau potable

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances rappelle la programmation des travaux de canalisation d'eau potable entre Mazerulles et Champenoux

Vu le budget annexe eau potable voté en avril 2022

Vu l'inscription au budget d'un emprunt de 600 000 € pour le financement de ces travaux d'eau potable

Vu la délibération du 22 septembre 2022 portant le montant de l'emprunt à 700 000 €

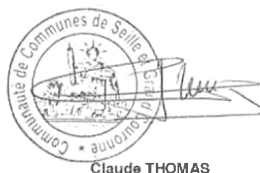
Vu la proposition de financement du crédit agricole de Lorraine à un taux fixe de 2.68% et une durée d'emprunt de 25 ans

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 14 septembre 2022

Nicolas LE GUERNIGOU demande à l'assemblée délibérante d'autoriser le président à signer tous les documents utiles à la souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole de Lorraine pour le financement des travaux d'eau potable

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le président à signer tous les documents utiles à la souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole de Lorraine, d'un montant de 700 000 € pour le financement des travaux d'eau potable, au taux fixe de 2.68 % pour une durée de 25 ans.



CLAUDE THOMAS
2022.09.23 15:33:53 +0200
Ref:20220923_115601_1-1-O
Signature numérique
le Président

